

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, Mme BERTRAND BIEGEL, M. PFEIFFER, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme WERBICKI, Mme SCHMITT, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, Mme MILLOT HUMBERT, Mme CHAUCHARD, M. DURAND, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme FLOQUET, Mme DIDRAT SŒUR, M. BOILLON et M. VOINSON.

Étaient absents excusés : M. LEMINEUR, M. QUQUE, M. LAPORTE, Mme NOSLIER, Mme COURTIN, Mme SCHOTT, Mme MACHADO BESSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. LEMINEUR à Mme BERTRAND BIEGEL
M. QUQUE à M. FLAMAND
M. LAPORTE à Mme CHEVREUX
Mme SCHOTT à M.PFEIFFER
Mme MACHADO BESSON à M.MACHADO

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2019 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/12/2019.

Le maire,

Un scrutin a eu lieu, M. PFEIFFER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite des crédits figurant dans le tableau ci-dessous.

Budget principal	
Compte	Montant maximum des dépenses possibles à engager avant le vote du budget 2020 (25% des sommes budgétisées en 2019)
Immobilisations incorporelles C/20	5 250 €
Immobilisations corporelles C/21	75 556 €
Immobilisations en cours C/23	270 756 €

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 à hauteur de ce qui est prévu dans la limite des montants figurants dans le tableau ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a circular flourish at the end.

Denis MACHADO